



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 74 de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 13 août 2020, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre datée du 1^{er} août 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/74/978](#)), je tiens appeler votre attention sur ce qui suit :

La communication écrite du Ministère égyptien des affaires étrangères en date du 1^{er} août 2020 au sujet du message NAVTEX n° 0977/20 du 21 juillet-2 août annonçant que des levés sismiques seront effectués par le navire *Oruç Reis* en Méditerranée orientale a été dûment notée.

Un examen minutieux de la zone citée dans le message NAVTEX susmentionné a révélé que les coordonnées s'étendent effectivement au-delà du plateau continental turc, telles que communiquées à l'ONU dans notre lettre datée du 18 mars 2020 ([A/74/757](#)), d'environ 160 mètres, en raison d'approximations dans la mise à l'échelle cartographique. La Turquie voudrait par conséquent indiquer à l'Égypte que toute l'attention requise sera accordée aux préoccupations qu'elle soulève, dans le calcul de futurs messages NAVTEX.

La Turquie souhaite réaffirmer sa position selon laquelle la délimitation des zones de juridiction maritime en Méditerranée orientale doit s'effectuer au cours de négociations entre les États côtiers, en se fondant sur le principe d'équité, le droit international et les relations de bon voisinage.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 de l'ordre du jour, et de le faire publier sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, ainsi que dans le prochain numéro du *Bulletin du droit de la mer*.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Serhad Varli

